



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SA-08(02)

Mécanisme moindre commun

Juill. 2026



Acquisition sécurisée des systèmes/services

System and Services

SA-08(02) – Mécanisme moindre commun (PbMM)

Énoncés :

Mettre en place le principe du moindre mécanisme commun dans la conception sécurisée des [\[Affectation : systèmes ou composants de systèmes désignés par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Le principe du moindre mécanisme commun repose sur le fait qu'il faut minimiser les mécanismes communs à plus d'une utilisatrice ou un utilisateur et ceux qui sont nécessaires à tous les utilisateurs (Popek, 1974). La minimisation des mécanismes sous-entend que différents composants d'un système font en sorte de ne pas utiliser le même mécanisme pour accéder à une ressource du système. Chaque mécanisme partagé (en particulier un mécanisme employant des variables communes) représente un chemin d'accès potentiel à l'information entre les utilisatrices et utilisateurs et est conçu avec soin pour veiller à ce qu'il ne compromette pas accidentellement la sécurité (Saltzer & Schroeder, 1975). La mise en place du principe du moindre mécanisme commun aide à réduire les conséquences négatives du partage d'états du système entre différents programmes. Un seul programme arrivant à corrompre un état partagé (y compris des variables communes) a le potentiel de corrompre d'autres programmes qui dépendent de cet état. Le principe du moindre mécanisme commun prend également en charge le principe de simplicité de la conception et permet de corriger le problème des canaux mémoire secrets (Lampson, 1973).